

Le 3 mai 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue par voie de visioconférence le troisième jour de mai deux mille vingt et un à vingt heures. La séance est tenue par voie de visioconférence conformément aux mesures mise en place par le premier ministre du Québec, Monsieur François Legault.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire  
Mme Sandra Chandonnet, conseillère siège no 1  
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2 (ABSENT)  
M. Denis Blier, conseiller siège no 3 (VACANT)  
Mme Jénilie Demers, conseillère siège no 4  
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5  
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
  - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2021
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Dépôt du rapport final par le comité sur l'avenir de l'église
- 8.0 Achat de fleurs et contrat d'arrosage
- 9.0 Droit de passage Club Sport 4 de l'Érable
- 10.0 Mandat à « La Boîte d'Urbanisme »
- 11.0 Servitude passage tuyau «Cannebergière Côté»
- 12.0 Comptes à payer
- 13.0 Varia
- 14.0 Questions de l'assemblée
- 15.0 Levée de la séance

---

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Sandie Roux fait fonction de secrétaire.

R21-05-044  
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R21-05-045  
Intervertir  
les points

Il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R21-05-046  
Procès-verbal  
5 avril 2021

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2021;

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2021 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 3 mai 2021

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

Dépôt du rapport final par le comité sur l'avenir de l'église.

R21-05-047  
Achat de fleurs  
contrat arrosage

Il est proposé par Madame Jénilie Demers et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mesdames France Blier et Chantal Laliberté résidentes de Notre-Dame-de-Lourdes, à acheter des jardinières qui seront installées à différents endroits dans la municipalité ainsi que les fleurs nécessaires pour la boîte conçue à cet effet, située devant le bureau municipal;

QUE le coût pour l'achat de ces fleurs n'excède pas un montant de deux mille cent dollars (2 100.00\$) taxes incluses;

QUE l'arrosage de ces fleurs et jardinières soit effectué par M. Claude Fafard à son taux horaire habituel;

QU'il utilise les véhicules de la municipalité pour en faire l'arrosage.

ADOPTÉE

R21-05-048  
Droit de passage  
Club Sport « 4 »  
de l'Érable

CONSIDÉRANT que le Club Sport « 4 » de l'Érable demande l'autorisation pour le partage de certaines voies publiques tel que spécifié :

- Rang St-Pierre Ouest : A la hauteur du 1043, Rang St-Pierre Ouest à la Route 265 Nord (environ 220 mètres)

- Rang St-Pierre Est : De la Route 265 Nord au Rang de la Petite Ligne (environ 4.5 km)

- Rang de la Petite Ligne : Du Rang St-Pierre Ouest au 1<sup>er</sup> Rang (environ 1.1 km)

- 1<sup>er</sup> Rang : Du Rang de la Petite Ligne aux limites de Lourdes (environ 230 mètres)

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

Il est proposé par Monsieur Pascal Brûlé et résolu à la majorité des conseillers d'autoriser le droit de passage par le partage de certaines voies publiques tels que spécifié pour les vtt sur une base de 4 saisons, tel que demandé et d'aviser le demandeur que :

- La signalisation sera à leur frais

- La municipalité se réserve le droit de révoquer le partage des voies publiques à tout moment

Le conseiller Monsieur Yves Payette est contre cette demande. Cette résolution a été acceptée à la majorité et non à l'unanimité.

ADOPTÉE

R21-05-049  
Mandat à  
La Boîte d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir du service de « La Boîte d'urbanisme » de Victoriaville pour l'émission des permis;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de donner le mandat à « La Boîte d'urbanisme » de Victoriaville pour une période d'un an selon les termes établis au contrat.

ADOPTÉE

Le 3 mai 2021

R21-05-050  
Servitude passage  
tuyau Cannebergière  
Côté

CONSIDÉRANT l'entente entre Monsieur Pierre Côté, Cannebergière Côté et la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes daté du 18 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que cette entente visait l'installation d'un tuyau sous le chemin public, au 600, Rang St-Louis Est à Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT qu'il serait préférable que cette entente soit notarié par le biais d'une servitude;

IL est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale ainsi que le maire à signer cette entente au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

R21-05-051  
Comptes à payer

Il est proposé par Madame Jénilie Demers et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total soixante-quatre mille deux cent quarante dollars et soixante-cinq sous (65 240.65\$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

**Varia :**

Aucun point

La période de questions s'ouvre à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_.  
Comme nous sommes en visio conférence aucune période de questions. Je n'ai reçu aucune question de citoyen par courriel ou en personne.

R21-05-052  
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h12.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales